

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 mai 2017

Président : Daniel VIGNARD

Présents : Daniel VIGNARD – Marie-Claude OVISTE - Richard SIMMINI - Brigitte KLEIN - Daniel COINTY - Gilles GARNIER - Michèle DUCROUX - Corinne SEVE - Jean-Pierre BREVET – Stéphanie CHAUVOT - Guillaume PORTHE – Caroline BOURGEOIS – RIOU -Jean-Marc RIGAUDIE - Chrystelle GONNARD BOSDEVEIX.

Excusé ayant donné pouvoir : Richard SIMMINI à Daniel VINARD

Secrétaire de séance : Stéphanie CHAUVOT

La séance est ouverte à 20h30.

• **Compte Rendu de la séance du précédent Conseil :**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 06 avril 2017.

• **Compte rendu des réunions des instances intercommunales :**

Le Conseil municipal entend le compte rendu de la réunion de la commission culture et patrimoine de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV), exposé par Brigitte KLEIN :

- Bernard GRISON président de la CCDSV a tenu à rappeler, en préambule de la réunion, l'importance du travail réalisé par les commissions, qui constituent une instruction des dossiers de fonds, servant à la décision du Conseil Communautaire.
- Restauration du patrimoine : Restauration de 3 croix, dont 2 à Savigneux pour un budget de 29 520 € TTC
- Extension du label du Pays d'art et d'histoire : Le Carré patrimoine situé dans le centre culturel de la « Passerelle » à Trévoux a reçu le label tourisme et handicap. Il présente l'histoire du territoire sous la forme de maquettes tactiles et de films, ainsi que l'apothicairerie de l'ancien hôpital. Entrée libre et gratuite. Le dossier d'extension sera présenté au ministère le 16 novembre 2017, chaque municipalité concernée a la possibilité de relire préalablement les informations concernant leur village.

• **Décision du Maire :**

Daniel COINTY rappelle la nécessité d'intervenir sur les puits de lumière de l'école, dont les problèmes d'étanchéité sont la cause des infiltrations d'eau. Des devis ont été demandés :

- 2 propositions ont été présentées :
 - 1) Remplacement des puits de lumière pour un montant de 34 325 € TTC
 - 2) Réparation des puits de lumière = 1 834, 36 € TTC.

Le Conseil décide à l'unanimité de retenir la solution de réparation proposée par la Société ATTILA pour un montant de 1 834, 36 € TTC

• **Points de l'ordre du jour faisant l'objet d'une délibération :**

1. Modification du RIFSEEP :

Le Maire informe l'assemblée,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour les agents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2017, appelle quelques adaptations pour correspondre aux engagements pris lors du recrutement du nouveau secrétaire Général, à compter du 1^{er} avril 2017.

L'ensemble des dispositions sont conservées, à l'exception des points suivants :

– L'indemnité liée aux fonctions, à la sujétion et à l'expertise (IFSE) :

L'IFSE relative au groupe de fonction n° A1, secrétaire général, voit son montant annuel porté à 10 000 €. Cette indemnité sera versée mensuellement pour les agents de ce seul groupe de fonction n° A1.

L'attribution individuelle reste décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de modifier l'indemnité liée aux fonctions, à la sujétion et à l'expertise pour le groupe n° A1, tel que défini ci-dessus et à compter du 1^{er} avril 2017.
- Autorise M. Le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime IFSE dans le respect des principes définis ci-dessus.
- Précise que les crédits nécessaires au paiement de cette prime seront inscrits au budget primitif 2017.

2. Modification du Tarif de la garderie périscolaire :

Monsieur le Maire donne lecture du bilan de la Garderie concernant l'année scolaire 2016/2017 et rappelle au Conseil Municipal le tarif de 1,50 € l'heure, fixé depuis le 4 juillet 2013. Il propose de modifier le règlement et de maintenir les tarifs forfaitaires suivants à partir de la rentrée scolaire 2017/2018, à savoir :

- Un forfait matin : quelle que soit l'heure d'arrivée jusqu'à 08 h 40 : 1,50 €
- Un forfait pour la première heure du soir, soit de 16 h 30 jusqu'à 17 h 30 : 1,50 €
- Un forfait pour la deuxième heure du soir, soit de 17 h 30 à 18 h 30 **maximum** : 1,50 €
- Un forfait mercredi midi : 1,50 € de l'heure d'arrivée jusqu'à 12h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le tarif de la garderie à 1,50 € le forfait matin, première heure du soir ou deuxième heure du soir et le mercredi midi.
- CONFIRME la facturation au trimestre des participations inférieures à 5 € par mois pour faciliter la gestion du paiement de petites sommes,
- FIXE un minimum facturé à 5 € par trimestre
- FIXE les frais de relance à 10% du montant de la facture avec un minimum facturé de 1 €.

3. Modification du tarif appliqué aux animations des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Monsieur le Maire expose qu'il convient de se prononcer sur la tarification pour l'année scolaire 2017-2018.

Rappelle que les NAP sont proposées le vendredi de 13h30 à 16h30.

Afin de financer les activités, il est proposé, en complément du fonds de soutien (50 euros par enfant scolarisé), de fixer une somme forfaitaire de 66 € par an et par enfant, payable en une fois ou en trois fois (22 € par trimestre) à partir de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Affiché le : 09 mai 2017

APPROUVE à la majorité des voix soit : 8 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions, la tarification forfaitaire des NAP comme suit, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2017 : 66 € par an et par enfant, payable en une ou trois fois (22 € par trimestre).

PRECISE que ces montants sont inscrits au budget primitif 2017.

• **Points divers :**

- M. Le Maire explique que pour cette année la cérémonie du 8 mai se fera au son de la fanfare de Frans « Le chant du Marmont », le rendez-vous est donné à 11h45 Place de l'ancienne bascule.
- Projet restaurant scolaire : Après une longue discussion, un débat constructif et complet, tenant compte des avis et remarques émis lors de la réunion du COmité de PIlotage (COFIL) du mardi 2 mai 2017, l'idée émise de cuisiner sur place a notamment été étudié. Celle-ci a semblé à tous intéressante mais force est de constater que la commune n'a pas les moyens financiers pour l'assumer.
L'avant-projet sommaire de la construction, prévoyant la réception des repas « en liaison froide » a été validé à l'unanimité, par un accord de principe.
Il est impératif de respecter l'objectif : mise en service du restaurant scolaire en septembre 2018 pour le bien-être des enfants.
- Les permanences de tenue du bureau de vote pour les deux tours des élections législatives du mois de juin sont déterminées.
- Le Comité d'Animation de Savigneux travaille sur l'organisation du 14 juillet, la prochaine réunion est prévue le 11 mai.

La prochaine réunion du Conseil est prévue jeudi 8 juin 2017 à 20h au lieu de 20h30, les élèves de la classe de CM2 assisteront à cette séance.

La séance est levée à 23h30.


Daniel VIGNARD

Daniel COINTY

Marie-Claude OVISTE

Brigitte KLEIN

Gilles GARNIER

Michèle DUCROUX

Stéphanie CHAUVOT

Jean-Pierre BREVET

Guillaume PORTHE

Jean-Marc RIGAUDIE

Affiché le : 09 mai 2017